



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LIVRET REFERENTIEL

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

SOMMAIRE

CHAPITRE I : L'ARCHITECTURE DU DIPLOME	P. 4
1. Le rôle du brevet fédéral 1 ^{er} degré : le référentiel d'activités	p.4
a. Définition et généralités	p.4
b. Le texte de référence	p.4
c. Ce qui est à retenir	p.4
2. La qualification : le référentiel de certification	p.5
a. Définition et généralités	p.5
b. Le texte de référence	p.5
c. Ce qui est à retenir	p.5
CHAPITRE II : ENTREE EN FORMATION DU STAGIAIRE	P.6
1. Le dossier d'inscription	p.6
2. Les pré requis à l'entrée en formation	p.6
a. Définition et généralités	p.6
b. Ce qui est à retenir	p.6
c. La durée de validité du livret de formation du brevet fédéral 1 ^{er} degré	p.7
3. Le positionnement	p.7
a. Définition et généralités	p.7
b. Ce qui est à retenir	p.8
CHAPITRE III : LA FORMATION ET LA CERTIFICATION	P.9
1. Les pré requis à la mise en situation pédagogique	p.9
2. Le contenu de la formation	p.10
a. Récapitulatif du volume horaire	P.10
b. Le contenu de la formation	p.11
3. L'alternance	p.22
a. L'organisation de séquences de formation au sein de l'ERFAN et en club	p.22
b. La mise en œuvre de la formation	p.23
4. Le tutorat	p.24



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

- 5. Les modalités de la certification p.24
 - a. Les différentes épreuves de certification du brevet fédéral 1^{er} degré p.25
- 6. La formation continue du brevet fédéral 1^{er} degré p.26

CHAPITRE IV : LES EQUIVALENCES ET LES DISPENSES P.26

- 1. Définitions et généralités p. 26
- 2. Les conditions préalables à une demande d'équivalence ou de dispense p.27
- 3. Les équivalences p.27
- 4. Les dispenses p.28



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

CHAPITRE I : L'ARCHITECTURE DU DIPLOME

1 – LE RÔLE DU BREVET FEDERAL 1^{er} degré : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES

a - Définition et généralités

Le « Breveté fédéral 1^{er} degré » intervient au sein d'un club de la Fédération Française de Natation, sur tous les publics et encadre des personnes en vue de l'acquisition du « **Sauv'nage** ». Il a pour principales missions :

- de conduire des activités vers l'acquisition du "Sauv'nage" dans le cadre du plan de développement du club et du projet pédagogique,
- de participer au fonctionnement du club,
- d'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

La construction des brevets fédéraux est réalisée dans le concept d'une filière de formation. Ainsi, il apparaît primordial de ne pas dépasser les compétences visées par chaque brevet fédéral. Afin d'amener le stagiaire au niveau d'encadrement qu'il désire, il n'est pas concevable de vouloir empiéter sur un niveau supérieur à celui du brevet fédéral visé.

La notion de filière doit être aussi entendue comme une somme de compétences à acquérir dans le temps, ainsi il est essentiel de ne pas brûler les étapes de formation, de respecter le temps nécessaire à la maturation et à l'expérience. Dans ce sens, il est inconcevable de passer plusieurs niveaux de brevet fédéral dans une même saison sportive.

b - Le texte de référence

Le texte de référence est le règlement général du brevet fédéral 1^{er} degré de la Fédération Française de Natation reconnu par le Ministère de tutelle.

c - Ce qui est à retenir

Le référentiel d'activités défini dans le règlement général du brevet fédéral 1^{er} degré présente :

- la description de la fonction du breveté fédéral 1^{er} degré et notamment :
 - o son appellation,
 - o le champ et la nature de ses interventions,
 - o son autonomie et sa responsabilité,
- la fiche descriptive d'activités (FDA), qui présente l'ensemble des activités constitutives de la fonction et font partie intégrante des contenus de la formation. Toute activité décrite est exprimée notamment par un verbe d'action. On distingue généralement trois niveaux :
 - o il fait : le diplômé est en pleine autonomie sur cette action,
 - o il peut être amené à faire : la formation intègre cette compétence dans ses contenus, mais il ne s'agit pas du cœur du métier du diplôme,
 - o il participe ou contribue à... : le titulaire du brevet fédéral intervient dans ce domaine, mais il n'est pas en autonomie.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

2 – LA QUALIFICATION : LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION

a - Définition et généralités

Le référentiel de certification présente les unités capitalisables (UC) constitutives du brevet fédéral 1^{er} degré (UC1 à UC7). Il fixe pour chaque unité les compétences attendues, exprimées sous forme d'objectifs. Chaque UC est définie par un Objectif Terminal d'intégration (OTI) :

UC 1	EC de participer au fonctionnement du club
UC 2	EC de préparer une séance
UC 3	EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une séance en vue de l'acquisition du Sauv'nage
UC 4	EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités
UC 5	EC de conduire une action éducative
UC 6	EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
UC 7	EC d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition

(EC : être capable de)

b - Le texte de référence

Le texte de référence est le règlement général du brevet fédéral 1^{er} degré de la Fédération Française de Natation reconnu par le Ministère de tutelle.

c - Ce qui est à retenir

Le référentiel de certification présente la liste des compétences que doivent maîtriser les stagiaires en fin de formation (quelles compétences le stagiaire doit-il posséder en fin de formation pour « faire » ?).

Le référentiel de certification n'est pas un référentiel de formation. Il présente les objectifs à atteindre pour prétendre à l'attribution du brevet fédéral 1^{er} degré.

Il s'appuie sur la description de la fonction et sur la fiche descriptive d'activités. Par conséquent, la formation ne peut pas se limiter à l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à la certification.

La formation doit s'appuyer sur le tableau du contenu de la formation du brevet fédéral 1^{er} degré.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

CHAPITRE II : ENTREE EN FORMATION DU STAGIAIRE

1 – LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription du candidat se compose :

- d'une fiche d'inscription faisant apparaître :
 - o les coordonnées du candidat : nom, prénom, club, date de naissance, adresse, téléphone...,
 - o son numéro de licence,
 - o sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests ENF qu'il possède,
 - o son niveau scolaire, ses diplômes,
 - o ses diplômes dans le domaine de la sécurité et de l'animation,
 - o ses diplômes d'officiel FFN ou d'évaluateur ou d'assistant évaluateur de l'ENF,
- d'une lettre du Président de son club et éventuellement du club d'accueil, précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club, dans le domaine de l'animation et de l'enseignement,
- d'un engagement d'un tuteur du club d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation,
- d'une autorisation parentale pour les mineurs accompagnée de la fiche sanitaire,
- d'un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation, datant de moins de trois mois à l'entrée en formation,
- d'une copie éventuelle du diplôme d'Assistant Club,
- d'une copie éventuelle du test du Sauv'nage,
- d'une copie éventuelle du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)¹.

2 – LES PRE-REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

a - Définition et généralités

Les pré-requis à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation.

b - Ce qui est à retenir

L'ERFAN vérifie que le candidat possède les pré-requis d'entrée en formation fixés dans le règlement général du brevet fédéral 1^{er} degré.

Ces pré-requis pour accéder à la formation sont :

- Avoir 15 ans minimum,
- Être licencié à la Fédération Française de Natation,
- Être titulaire du diplôme du Sauv'nage.

¹ Le PSC 1 est exigé uniquement pour la délivrance du diplôme.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

A défaut de pouvoir produire le Sauv'nage, le candidat devra réaliser un test d'entrée en formation, comprenant l'enchaînement suivant :

- une entrée libre dans l'eau,
- un déplacement ventral sur 25 mètres,
- un déplacement dorsal de 25 mètres,
- ensuite le candidat effectuera une recherche d'objet dans une profondeur supérieure à sa taille.

c – La durée de validité du livret de formation du brevet fédéral 1^{er} degré

L'entrée en formation fait l'objet de la délivrance d'un livret de formation ou d'une attestation d'entrée en formation dont la validité ne peut dépasser une saison sportive. A l'issue de cette saison le candidat n'ayant pas validé son brevet fédéral effectue un nouveau positionnement organisé par l'ERFAN.

3 – LE POSITIONNEMENT

a - Définition et généralités

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du brevet fédéral 1^{er} degré et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des pré-requis à l'entrée. En aucun cas le positionnement doit se substituer aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation.

Définition de l'allègement de formation :

Il permet au stagiaire d'être allégé d'une partie de la formation **en centre**.

Le stagiaire doit toutefois passer la certification sur la partie pour laquelle il bénéficie d'un allègement.

La formation au sein du club (stage en situation) ne peut pas faire l'objet d'un allègement.

Les éventuels aménagements de formation sont accordés exclusivement par la procédure du positionnement.

Aucun aménagement ne peut être accordé en cours de formation.

Le positionnement est réalisé à partir d'un entretien se déroulant sous la responsabilité du cadre technique régional coordonnateur. Cette analyse doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire.

Le positionnement doit permettre de :

- vérifier les aptitudes et les motivations du stagiaire à l'entrée en formation au Brevet Fédéral 1^{er} degré,
- repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du Brevet Fédéral 1^{er} degré,
- vérifier, pour un stagiaire non titulaire du ou des brevets sous-jacents, l'acquisition de l'ensemble des compétences liées à ce ou ces diplômes,



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

- proposer au stagiaire **un parcours individualisé** de formation en fonction des aménagements accordés et des Unités Capitalisables déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat(e),
- d'orienter les candidats(es) vers la valorisation des acquis de l'expérience. (VAE)

Ainsi, le positionnement conduit à la construction d'un **parcours individualisé de formation**. Ce parcours est négocié entre l'ERFAN et le candidat. Celui-ci se voit alors proposer la signature de son contrat de formation.

Cette disposition permettant de définir d'éventuels allègements de formation ne dispense pas cependant de passer la ou les épreuves de certification correspondantes.

Le temps nécessaire à la réalisation du positionnement n'est pas intégré dans le volume horaire de la formation.

b - Ce qui est à retenir

L'entretien est réalisé, pour chaque stagiaire, à partir d'un document faisant apparaître notamment :

- sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests ENF qu'il possède,
- son expérience dans le domaine de la pluridisciplinarité,
- son expérience dans le domaine de l'animation,
- son expérience dans le domaine de l'enseignement,
- son expérience dans le domaine de l'entraînement,
- sa motivation à l'entrée en formation : en une phrase, son projet personnel par rapport à la formation,
- son projet professionnel personnel,
- son engagement dans le milieu associatif,
- le financement de sa formation,
- sa disponibilité,
- etc...

Le positionnement comporte deux grandes parties :

- la première permet d'apprécier le niveau et la motivation des candidats, de présenter la formation et ses attendus,
- la seconde est organisée sous la responsabilité du conseiller technique régional coordonnateur et correspond à un entretien individuel avec le stagiaire. Cet entretien concerne uniquement les candidats demandant un allègement de formation ou ceux pour lesquels il semble nécessaire de proposer un complément de formation. Lors d'un allègement de formation, cette seconde partie comprend également, pour chaque allègement ne pouvant être justifié par la possession d'un autre diplôme, un test permettant au candidat de démontrer les compétences acquises.

A l'issue de cette seconde partie, sur proposition de l'équipe de formateurs, le candidat peut décider de bénéficier d'un allègement de formation. Néanmoins, il aura l'obligation de passer l'épreuve certificative.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

- Tous les aménagements de formation (allègements ou complément de formation proposé au stagiaire) figurent obligatoirement dans le contrat de formation, signé par le stagiaire et l'ERFAN.

L'équipe de formateurs sera particulièrement attentive sur la connaissance et les compétences de mise en œuvre pédagogique de la pluridisciplinarité. **La possession des certifications d'évaluateurs ENF n'est pas une preuve suffisante pour attester de ces compétences.**

CHAPITRE III : LA FORMATION ET LA CERTIFICATION

1 – LES PRE REQUIS A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE

Avant de débiter le stage en situation pédagogique, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie.

Le niveau d'exigence à la mise en situation pédagogique correspond à la capacité du stagiaire à encadrer l'activité tout en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers.

Ainsi, il doit être capable :

- de réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) :
 - o départ libre du bord du bassin,
 - o un parcours en nage libre,
 - o une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètres,
 - o une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
 - o un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
 - o la sortie de l'eau de la victime.
- d'identifier les caractéristiques principales des enfants de 5/8 ans,
- d'identifier les caractéristiques principales de la Natation,
- de présenter les bases de la pédagogie de l'action.

L'acquisition de ces compétences minimales est réalisée :

- pour la préparation du test de sécurité, en centre, en pratique, avec l'équipe de formateurs,
- pour l'acquisition des autres compétences, en centre, soit en face à face pédagogique, soit en pratique avec les formateurs.

Le détail du contenu de ces pré-requis à la mise en situation pédagogique figure dans le tableau récapitulatif du contenu de la formation au brevet fédéral 1^{er} degré présenté dans le point 2 « contenu de la formation ».

La vérification des compétences visées par la réalisation du test de sécurité est organisée, en centre, en pratique piscine, avec l'équipe de formateurs, à l'issue de la préparation du test de sécurité.

Il est procédé à la vérification des autres exigences préalables à la mise en situation pédagogique lors de la conduite d'une séance d'une durée de vingt minutes suivie d'un entretien d'une durée de trente minutes au maximum.

La séance se déroule au sein du club où le stagiaire effectue son stage pédagogique, sur un groupe ayant pour objectif la préparation du test du Sauv'nage de l'ENF.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Le jury constitué d'une personne au minimum est désigné par l'ERFAN sous la responsabilité du conseiller technique régional coordonnateur. Cette personne, membre du jury peut être le tuteur du stagiaire.

2 – LE CONTENU DE LA FORMATION

Il est important de prendre en compte le fait que les candidats au brevet fédéral 1^{er} degré peuvent être issus de toutes les disciplines de la fédération et que le contenu de la formation doit prendre en compte cette diversité.

Attention : d'un brevet fédéral à l'autre, un même domaine ou contenu de formation peut être traité différemment. Le volume horaire précisé pour chaque domaine d'intervention définit ainsi nécessairement le niveau de traitement du contenu : la découverte des thématiques, la maîtrise de celles-ci, ou l'expertise.

a – Récapitulatif du volume horaire

- Formation PSC 1 12 h

Cette formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » peut être ou non intégrée par l'ERFAN dans le volume horaire de la formation.

- Formation en centre – face à face pédagogique 31 h 30
- Formation en centre – pratique avec les formateurs 19 h 30
- Travail personnel individuel 10 h
- Stage en situation au sein du club d'accueil 35 h
- Accompagnement d'un déplacement 4 h

Soit un TOTAL avec PSC 1 de :	112 h
Soit un total sans PSC 1 de :	100 h

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

b – Le contenu de la formation

TABLEAU RECAPITULATIF BF1

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
PRM S UC6	Les pré requis à la mise en situation pédagogique (PRMS)	5 h 30 dont					
		1 h			1h		
			EC de satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50 mètres		En piscine, préparation et réalisation du test de sécurité		
			OI 6.2 EC d'intervenir en cas d'incident et d'accident				
			OI 6.2.1 EC de réaliser un sauvetage				
	OI 6.2.2 EC d'extraire de l'eau une personne en difficulté						
		OI 6.2.3 EC d'assurer les premiers secours,					
			OI 6.2.4 EC de s'intégrer dans le dispositif d'alerte.				
		4h30		2h	2h30		
			EC d'identifier les caractéristiques principales des enfants de 5/8 ans,	1h30 : Sensibilisation sur les différences principales des enfants de 5/8 ans : les aspects physiologiques, morphologiques, psychologiques, sociologiques, environnementaux (langage, coordination, régulation thermique, concentration, comportement social...)			Quelles sont les connaissances minimales que doit posséder le stagiaire pour être en capacité d'identifier un groupe d'enfants de 5/8 ans ?
			EC d'identifier les caractéristiques principales de la Natation,		1h30 En piscine mise en situation sur les fondamentaux : les appuis, la flottabilité, la poussée d'Archimède, la résistance à l'avancement...		
			EC de présenter les bases de la pédagogie de l'action	0h30 Présentation de la pédagogie de l'action	Expérimentation de la pédagogie de l'action. 1 h : Echanger à partir de la mise en situation en piscine. Les amener à évoquer les bases de la pédagogie de l'action.		



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC1	La culture fédérale	3 h	<p>OI 1 4.4 EC de transmettre la culture associative,</p>	<p>1h</p> <p>Historique de la natation. Les fondements de la loi de 1901 : évoquer les fondamentaux et les valeurs du mouvement associatif, la philosophie fédérale, le bénévolat...</p>		2h	
UC2 UC3 UC4	La sécurité	1 h	<p>OI 2.2.5 EC de prévoir les moyens nécessaires à la sécurité de sa séance.</p> <p>OI 3.4 EC de gérer les comportements à risque</p> <p>OI 3.4.1 EC de repérer les comportements dangereux</p> <p>OI 3.4.2 EC de repérer les cas de maltraitance physique et morale,</p> <p>OI 3.4.3 EC d'alerter lors de cas de maltraitance repérée</p> <p>OI 3.4.4 EC d'agir dans le cas d'une maltraitance repérée</p> <p>OI 3.5.5 EC d'adopter une attitude conforme à l'encadrement de mineurs.</p> <p>OI 4.2.3 EC d'utiliser les connaissances liées à l'hygiène de la pratique</p>	<p>1h</p> <p>Evaluation des comportements à risque, identification des conditions de sécurité de la pratique : sensibilisation au respect de l'intégrité physique et morale - Informations sur l'hygiène de vie, les conduites addictives et la violence Information sur les maltraitements et les conduites à tenir</p>			

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC7	L'accompagnement lors d'un déplacement	3 h	<p>OI 7.1 EC de gérer un groupe en déplacement ou en compétition OI 7.1.1 EC de mobiliser ses connaissances pour l'accompagnement d'un groupe</p> <p>OI 7.1.2 EC de récupérer les pièces administratives réglementaires</p> <p>OI 7.1.3 EC d'assurer la sécurité physique ou morale, individuelle ou collective du groupe,</p> <p>OI 7.1.4 EC d'assurer le suivi administratif.</p> <p>OI 7.2 EC de rendre compte du déroulement OI 7.2.1 EC de rédiger une note sur le déroulement de l'action OI 7.2.2 EC de présenter une note sur le déroulement de l'action OI 7.2.3 EC de produire les documents liés à l'action.</p>	<p>1h30</p> <p>La gestion d'un groupe : Avant le déplacement : identifier le groupe encadré, la nature du déplacement, identifier l'encadrement nécessaire, le moyen de déplacement, la durée... Pendant le déplacement ou la compétition : les modalités de gestion du groupe, les forfaits, les engagements, les résultats...</p> <p>Les règles liées à la surveillance et à la sécurité d'un groupe, la réglementation spécifique pour la gestion d'un groupe de mineurs. Répertoire des connaissances réglementaires sur l'accompagnement et l'encadrement de mineurs</p> <p>Pendant le déplacement et la compétition : les modalités de surveillance et de sécurité du groupe La prévention des risques, hygiène de vie</p> <p>Récupérer les pièces administratives réglementaires, la convocation</p>	<p>0h30</p> <p>L'élaboration d'une note descriptive (à partir d'une fiche type) du déplacement sur le plan sportif et de la vie collective : échanges sur la grille de présentation d'une note sur le déroulement d'un déplacement</p>	<p>1h</p> <p>En amont de la pratique avec les formateurs, préparer à partir d'une fiche type une note descriptive du déplacement</p>	<p>Les compétences dans ce domaine sont identiques à celles de l'assistant club</p>



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC1	La communication	2 h	<p>OI 1.3 EC de participer à la promotion et à la communication du club</p> <p>OI 1.3.1 EC de s'intégrer dans une équipe dans le cadre d'une action de promotion et de développement du club</p> <p>OI 1 3 2 EC de s'exprimer clairement sur le fonctionnement de son groupe,</p> <p>OI 1.3.3 EC de participer à la réalisation d'un support de communication.</p>		1h	1h	
					<p>Les principaux supports utiles à la communication en relation avec le fonctionnement de son groupe (affiche, tracts, note d'informations...)</p> <p>Mise en situation de présentation des activités et du fonctionnement de son club,</p>	<p>En amont de la pratique avec les formateurs, lister les éléments essentiels devant figurer dans un document de présentation des activités et du fonctionnement de son club</p>	
UC1 UC2	La connaissance du club	6 h	<p>OI 1 4 EC de contribuer au fonctionnement du club</p> <p>OI 1.4.1 EC de renseigner les imprimés en vue de l'obtention de la licence</p> <p>OI 1 4.2 EC d'assurer le suivi administratif des groupes dont il a la charge,</p> <p>OI 1 4.3 EC de participer à son niveau à la préparation et au déroulement des différentes réunions du club,</p> <p>OI 1.1.1 EC d'accueillir le public,</p> <p>OI 1.1.3 EC de renseigner le public sur le fonctionnement du club,</p>	<p>3h (2h UC1 +1h UC2)</p> <p>La réglementation sur l'affiliation, la licence.</p> <p>Différenciation entre les notions de licence, adhésion et cotisation.</p> <p>Les actions relevant du suivi administratif d'un groupe de Sauv'nage : relevé des présences, convocations, renseigner les documents du Sauv'nage...</p> <p>Les secteurs de pratique de la FFN (schéma des différentes logiques)</p> <p>Présentation des activités et des secteurs de pratique de la FFN,</p> <p>Présentation d'un organigramme simplifié des structures fédérales</p> <p>L'organisation et le fonctionnement du club : le comité directeur, le bureau, les différentes commissions, les membres, les éducateurs, le plan de développement du club, la labellisation des clubs.</p> <p>Le temps fort de la vie du club : l'AG. La connaissance du règlement intérieur</p>	2h	1h	
							<p>Le tuteur invite le stagiaire à participer aux différentes réunions organisées au sein du club</p>



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC1 UC2	La connaissance du club		<p>OI 1.1.4 EC de renseigner le public sur les activités de chacun des groupes au sein du club.</p> <p>OI 1.2 EC de recueillir les informations nécessaires à l'orientation du public</p> <p>OI 1.2.1 EC de questionner le public sur ses attentes</p> <p>OI 1.2.2 EC d'orienter le public en fonction des activités du club.</p> <p>OI 2.1 EC de participer aux réunions de travail au sein d'une équipe pédagogique</p> <p>OI 2.1.1 EC de s'intégrer dans une équipe pédagogique</p> <p>OI 2.1.2 EC d'intégrer les objectifs de l'équipe pédagogique</p>	<p>Les différents groupes et leur fonctionnement au sein du club</p>	<p>Lister les éléments essentiels permettant d'orienter le public sur une des différentes activités du club</p> <p>Jeu de rôle sur une réunion ayant pour but la construction d'un projet pédagogique.</p>		
UC4	Les connaissances réglementaires	1 h	<p>OI 4.1.3 EC d'intégrer son action dans le cadre réglementaire des activités aquatiques</p>	<p>1h</p> <p>Présentation de la filière de formation fédérale et prérogatives des diplômes, le rôle du BF1 et les limites de ses interventions</p>			
UC4 UC1	La connaissance de l'ENF	2 h 30	<p>OI 4.1.2 EC de positionner le Sauv'nage au sein de l'Ecole de Natation Française,</p> <p>OI 1.1.2 EC de renseigner le public sur l'architecture et les objectifs de l'Ecole de Natation Française,</p>	<p>2h30</p> <p>Le cahier des charges, les supports de l'ENF, la place du Sauv'nage dans le dispositif et la grille d'évaluation du Sauv'nage</p> <p>Historique de l'ENF, le CIAA, connaissance du dispositif, les étapes de l'ENF</p>			



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC4 UC1	Le Sauv'nage	5 h	OI 4.1 EC de mobiliser les connaissances réglementaires OI 4.1.1 EC d'expliciter les modalités de préparation et de certification du Sauv'nage OI 1 4.5 EC de certifier le Sauv'nage		3h	2h	
UC6	Pratique des tests de l'ENF		OI 6.1 EC de réaliser en sécurité des tests de l'Ecole de Natation Française OI 6.1.1 EC de présenter les modalités du Sauv'nage OI 6.1.2 EC de démontrer les différentes tâches du test du Sauv'nage, OI 6.1.3 EC de découvrir les différentes épreuves du Pass' sports de l'eau.		Description et analyse du test du Sauv'nage en relation avec les objectifs pédagogiques : expliciter les différentes tâches du parcours du Sauv'nage et les modalités de certification. En piscine : l'ensemble du groupe aborde la totalité des différentes épreuves du test du Pass'sports de l'eau, mais chaque stagiaire ne réalise qu'une à deux épreuves autres que sa discipline.	En amont de la pratique avec les formateurs, lecture d'un polycopié présentant les différentes épreuves du Pass'sports de l'eau	
UC4	La connaissance des publics		4 h	OI 4.2.1 EC d'utiliser les connaissances liées aux caractéristiques des pratiquants,	4h Connaissances sur les différences principales des enfants de 5/8 ans : les aspects physiologiques, morphologiques, psychologiques, environnementaux (langage, coordination, régulation thermique, concentration...) et leur vie sociale Le développement de l'enfant Les apprentissages pour les 5/8 ans Attitude pédagogique L'hygiène de vie, nutrition, le sommeil...		



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES	
UC4	Approche pédagogique	8 h	OI 4.2.4 EC d'utiliser les connaissances pédagogiques.	<p>Définition de la pédagogie</p> <p>Distinction entre une pédagogie de l'action et la pédagogie du mouvement</p> <p>Connaissance des bases et des principes de la pédagogie de l'action : elle a pour objectif de rendre l'apprenant acteur de ses apprentissages afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche.</p> <p>Le projet pédagogique en lien avec le Sauv'nage : définition des critères d'évaluation, des critères de réussite, des observables</p> <p>Différenciation entre un objectif et un bu</p> <p>L'évaluation, les observables en fonction des objectifs.</p> <p>Organisation des séances entre elles : mise en place d'un projet, agencement des séances pour la réussite du Sauv'nage</p>	3h	2h	3h	
					A partir des compétences du Sauv'nage, proposer différentes situations permettant la transformation du comportement du pratiquant par l'action	En amont de la pratique avec les formateurs, préparer des situations permettant la transformation du pratiquant par l'action		



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC2 UC5	La séance	8 h 30	<p>OI 2.2 EC de préparer sa séance à partir du projet pédagogique en vue de l'acquisition du Sauv'nage</p> <p>OI 2.2.1 EC de définir les objectifs de sa séance en vue de l'acquisition du Sauv'nage</p> <p>OI 2.2.2 EC de prendre en compte les caractéristiques du public, de l'environnement et de l'activité</p> <p>OI 2.2.3 EC de prendre en compte les directives du responsable de l'activité,</p> <p>OI 2.2.4 EC de préparer le matériel et les documents nécessaires au déroulement de la séance</p>	<p>4h</p> <p>La conception de la séance : concevoir et construire de manière méthodique et planifiée les savoir et savoir-faire nécessaires à l'évolution du pratiquant pour réaliser les apprentissages en vue de l'acquisition des compétences du Sauv'nage</p> <p>- adopter une démarche d'enseignement :</p> <p>identifier le niveau de départ d'un groupe ou d'un individu, fixer des objectifs à partir du projet pédagogique, de l'évaluation de la séance précédente et choisir les moyens pour les atteindre. déterminer les objectifs intermédiaires.</p> <p>- identifier et organiser les situations d'apprentissage à mettre en place pour que les apprenants s'approprient les savoir-faire qui leur permettront d'atteindre les compétences visées,</p> <p>Dans la conception de sa séance et dans les contenus de son enseignement, prendre en considération le développement psychomoteur, affectif et intellectuel du public ainsi que le contexte environnemental et les moyens dont on dispose.</p>	<p>4h30</p>		



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC2 UC5	La séance		OI 2.3 EC de préparer les modes d'évaluation de sa séance	Définir et concevoir les critères d'évaluation mesurer les écarts observés, mettre en rapports les objectifs de transformations attendues avec les transformations réalisées			
			OI 2.3.1 EC de définir les objectifs de l'évaluation de sa séance				
			OI 2.3.2 EC de définir les modalités de l'évaluation,	expliciter les différentes modalités d'évaluation (comment : auto évaluation, fiche d'évaluation...quand et qui ?)			
			OI 2.3.3 EC de définir les outils et les indicateurs d'évaluation.	Définir les observables. Différencier les observables des critères de réussite. Définir les critères de réussite.			
			OI 5.1 EC d'organiser l'accueil et la prise en charge de son groupe	Fiches de présence, fiches de préparation du matériel . Organisation des surfaces pédagogiques.			
			OI 5.1.1 EC de mettre en place l'organisation matérielle de sa séance				
			OI 5.1.2 EC de présenter les objectifs de sa séance,	Prise en charge du groupe et les différentes modalités de présentation d'une séance (selon le public)			
			OI 5.1.3 EC de présenter le déroulement, les consignes et le matériel de sa séance.	Les bases de la communication verbale et non verbale Attitude de l'éducateur, les consignes (la transmission du message), la démonstration, le placement... Présentation du matériel et son utilisation			
OI 5.2 EC de conduire une séance en vue de l'acquisition du Sauv'nage	La mise en place de situations d'évaluation diagnostic	En piscine : expérimentation et mise en situation des aspects théoriques Amener les stagiaires à avoir du recul sur l'action, à réaliser un bilan en termes d'acquis et/ou de non acquis Mise en œuvre des principes d'autonomie					
OI 5.2.1 EC de définir les acquis des pratiquants	Utilisation de critères observables, des critères de réussite						
OI 5.2.2 EC de proposer des situations adaptées au niveau des pratiquants,	Adaptation pédagogique, matérielle, technique, à l'âge, au niveau des publics et aux objectifs poursuivis.						
OI 5.2.3 EC d'observer les réactions des pratiquants,	Lister les points permettant d'identifier les réactions de l'enfant dans son comportement et ses attitudes Différencier les observables des réactions de l'enfant						

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC2 UC5	La séance		OI 5.2.4 EC de faire évoluer sa séance face aux réactions observées	L'adaptation et la régulation de la séance (simplifier, complexifier...) Les remédiations.			
			OI.5.3 EC d'évaluer sa séance OI 5.3.1 EC de mettre en place les outils d'évaluation	L'évaluation de fin de séance. Utilisation des outils mis à sa disposition.			
			OI 5.3.2 EC de mesurer les écarts observés entre les objectifs fixés et les résultats obtenus,				
			OI 5.3.3 EC de rendre compte de son action pédagogique.	Le bilan de la séance.			
UC3	La gestion d'un groupe	3 h		3h			
			OI 3.3 EC de faire respecter les règles de fonctionnement du groupe OI 3.3.1 EC de présenter les règles de fonctionnement du groupe	Définir les règles de vie en groupe : les règles non négociables (sécurité et cadre réglementaire) les règles explicites : la fréquence, heures, durée du cours, les présences.... Les règles implicites : les règles liées à la culture fédérale et aux valeurs associatives	Ces compétences doivent être abordées lors de l'expérimentation et de la mise en situation des aspects théoriques ci-dessus.		
			OI 3.3.2 EC d'appliquer les règles de fonctionnement du groupe	L'autorité et la place de l'intervenant dans le groupe. Les différents statuts au sein d'un groupe, les relations au sein d'un groupe.			
			OI 3.1 EC de gérer son groupe OI 3.1.1 EC de communiquer avec son groupe	La ponctualité, la tenue, l'attitude pédagogique, le positionnement comme autorité, comme "directeur de groupe". Animer une séance, savoir donner envie.			
			OI 3.1.2 EC d'adopter un comportement adapté à sa mission d'animateur,	Présentation des profils particuliers et de leurs incidences sur l'activité de l'enfant et du groupe.			
			OI 3.1.3 EC de prendre en compte les caractéristiques de chacun,	La fixation des règles, les rappels à l'ordre, les sanctions.			
			OI 3.1.4 EC de réguler les comportements du public				



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

UC	DOMAINES	Heures prévues	COMPETENCES	CONTENUS ET ATTENTES Face à Face	CONTENUS ET ATTENTES Pratique avec les formateurs	Travail personnel	REMARQUES
UC3	La gestion d'un groupe		OI 3.1.5 EC de développer la motivation des membres de son groupe.	Différentes motivations. Mettre en valeur chacun des membres. Savoir souligner les réussites plus que les échecs. Identification d'outils à partir d'exemples simples (jeux, concours...) L'entretien de la motivation du groupe.			
			OI 3.2 EC de permettre l'autonomie des pratiquants au sein de son groupe OI 3.2.1 EC de permettre les expressions individuelles et collectives	Pourquoi, quand et comment favoriser les échanges au sein de son groupe. Collaboration, concurrence, émulation.			
			OI 3.2.2 EC de donner des repères simples permettant au pratiquant de s'auto évaluer.	L'accès à l'autonomie : l'auto-évaluation, l'évaluation en binôme.			
UC4	Les caractéristiques de la natation	8 h 30		1h30			
				Les principes mécaniques liés à la natation : la poussée d'Archimède, l'apesanteur, le couple de redressement, le maître couple. Les modifications du terrien au nageur : comparaison entre les caractéristiques du terrien et celles du nageur (les appuis, la respiration, la vision, l'équilibre...)			
				4 heures	3 heures		
			OI 4.2.2 EC d'utiliser les connaissances liées aux caractéristiques de l'activité,	La mobilisation des connaissances spécifiques : les caractéristiques de l'activité : - Le corps flottant, - Le corps projectil, - Le corps propulseur, - La construction de solutions ventilatoires adaptées, - Les différents équilibres - La construction des différents appuis, - l'exploration de la profondeur - Les entrées dans l'eau....	Vivre dans l'eau l'expérience de flotter aussi longtemps que l'on veut. Aller au fond du bassin, ne rien faire et vivre le fait que l'on ne peut rester au fond sans rien faire Explorer l'ensemble des voies aériennes Explorer les surfaces du bassin Plonger et rechercher à aller le plus loin possible sans rien faire		
	TOTAL	61h	DONT	31h30	19h30	10h	



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

3 – L'ALTERNANCE

L'alternance et la participation active des stagiaires sont des principes forts de la formation.

On définit généralement l'alternance comme un dispositif d'apprentissage de compétences « professionnelles » associant des situations de formation (qui se déroulent au sein de l'ERFAN) et des situations de travail (au sein du club).

Organiser une formation en alternance permet de passer d'une logique d'enseignement à une logique de construction de savoirs et d'acquisition de compétences.

La conception d'une alternance pédagogique suppose le respect d'un certain nombre de principes :

- l'organisation d'une succession de séquences en centre de formation et en club,
- la mise en œuvre de la formation à partir :
 - o de l'analyse des contraintes de la fonction du brevet fédéral 1^{er} degré,
 - o la définition d'objectifs et de contenus d'apprentissage en centre et en club,
 - o une mise en responsabilité progressive dans les situations et activités liées à la fonction du brevet fédéral 1^{er} degré,
 - o la mise en relation des apprentissages réalisés en centre et en club,
- l'existence d'un tutorat.

a - L'organisation de séquences de formation au sein de l'ERFAN et en club

L'alternance ne se résume pas à une « mise en application » de ce qui a été appris au sein de l'ERFAN. Le stagiaire construit des compétences à partir des expériences acquises en centre et en club et validées par leur mise en place dans la fonction du brevet fédéral 1^{er} degré. La construction de ces compétences s'exprime dans l'action, elles ne sont pas une simple application d'éléments de théorie que l'on essaie de mettre en pratique, mais un contexte d'action précis que la théorie et les savoirs viennent expliquer, préciser, enrichir

En conséquence, le rôle de l'alternance est de permettre la confrontation de la réalité concrète du métier avec l'ensemble des connaissances acquises au cours du temps et de leur mise en application.

La pratique vient en permanence nourrir le débat et l'ensemble des éléments théoriques doivent apporter la connaissance nécessaire à la compréhension, à la justification des choix et des orientations.

Aussi, elle suppose pour fonctionner :

- l'existence de temps de formation distincts et clairement définis dans l'organisation et le calendrier de la formation,
- l'existence de deux lieux de formation distincts (en centre, en club),
- l'existence d'une interface entre ces deux lieux permettant la coordination et l'évaluation du dispositif de formation.

Ainsi, l'alternance comprend :

- une formation en centre :
 - o face à face pédagogique,
 - o formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine,
- une formation en club : le stage en situation avec tutorat,
- un travail personnel individuel avec une implication du stagiaire.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

La formation en alternance se nourrit de l'expérience du stagiaire au sein de son lieu d'exercice. En conséquence, elle doit être organisée par sessions de formation de courte durée permettant de favoriser la prise en compte de ce retour d'expérience.

La formation du brevet fédéral 1^{er} degré étant de courte durée, les séquences en centre ne devraient pas se dérouler au-delà d'une à deux journées maximum de formation.

Dans le cadre de cette formation au brevet fédéral 1^{er} degré, le stagiaire effectue une mise en situation pédagogique, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes du club, de façon régulière, sur une durée minimum de 35 heures au sein d'un club de la Fédération Française de Natation engagé dans la démarche de l'Ecole de Natation Française. Le ou les groupes sur le(s)quel(s) se déroule le stage en situation ont pour objectif la préparation du test du Sauv'nage.

En s'appuyant sur le référentiel de certification, l'équipe de formateurs (à laquelle appartient le tuteur) définit les objectifs à atteindre dans l'acquisition des compétences pour le stagiaire.

b - La mise en œuvre de la formation

L'analyse des contraintes de la fonction du brevet fédéral 1^{er} degré

L'implication du stagiaire dans la vie du club et dans son plan de développement est un élément moteur de la construction des compétences. Cela se traduit par une mise en responsabilité progressive.

Les tâches et responsabilités confiées par le tuteur au stagiaire doivent évoluer et être en cohérence avec les acquisitions en centre, au sein de l'ERFAN. Des contraintes conditionnent nécessairement l'organisation de l'alternance. Pour qu'il y ait une prise effective d'autonomie, il est indispensable d'analyser les rythmes de travail et de bâtir des rythmes d'alternance en cohérence avec les réalités de la vie du club et de son fonctionnement.

La définition d'objectifs et de contenus d'apprentissage en centre et en club

Les acquisitions effectives en centre ou en club sont de natures différentes mais ne peuvent se résumer à une application théorie – pratique. En effet, le stagiaire acquiert dans les deux lieux de formation des éléments de théorie et des éléments de pratique. La différence essentielle tient au fait qu'au sein de l'ERFAN sont enseignés des capacités et des savoirs relatifs au travail prescrit (celui du référentiel d'activités) alors qu'au sein du club, le stagiaire est confronté au travail réel, dans un objectif de résultat.

Il est donc essentiel que les apports en centre soient en phase avec l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire au sein du club.

La mise en relation de ce qui est appris en centre et en club

Les contenus dispensés au sein de l'ERFAN ou au sein du club sont souvent différents, c'est une hypothèse assez souvent vérifiée. Parfois même, ils peuvent être en contradiction, car il arrive que les conceptions du travail prescrit (ce que l'on devrait faire pour son travail) soient autres que celles du travail réel (l'adaptation au contexte et à l'environnement).

Si aucune interface de formation n'est constituée, il s'en suit une véritable perte de sens par rapport au projet global de formation. Il est donc essentiel de partir des problèmes rencontrés en situation pratique pour construire des situations de formation en centre.

Il est donc indispensable d'instituer une liaison avec les tuteurs et que des outils de suivi adaptés soient mis en place pour effectuer la relation entre les différentes séquences d'apprentissage (en centre et en club).



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Les outils de suivi

Des outils de communication entre stagiaires, ERFAN et tuteurs sont donc nécessaires pour garantir la cohérence entre les différentes séquences d'apprentissage.

Il est de la responsabilité de l'ERFAN de construire en collaboration avec les tuteurs des différents clubs les outils de suivi qui semblent les plus pertinents. Ils peuvent être :

- un livret du stagiaire, pouvant faire apparaître :
 - o le parcours individualisé du stagiaire,
 - o l'organisation pédagogique et les objectifs d'apprentissage des différentes séquences de formation en centre ou en club,
 - o les différentes évaluations réalisées en cours de formation....
- un cahier des charges ou livret à l'attention des tuteurs,
- les supports de cours à destination des tuteurs,
- des fiches de suivi des heures réalisées au sein du club...

Compte tenu de l'architecture du parcours de formation des éducateurs, des accords passés avec notre Ministère de tutelle, le respect de l'alternance est la seule possibilité qui est offerte. **En effet, la reconnaissance de nos brevets fédéraux dans les diplômes de l'Etat nous impose de suivre obligatoirement les modalités de formation et de certification définies dans ce livret référentiel.** Les formations fédérales représentent pour nos jeunes une véritable chance de rentrer dans le dispositif de la formation professionnelle et de valoriser leur vécu et leurs acquis. Mais, c'est aussi une réelle chance pour le club de transmettre sa culture et de pouvoir compter sur de jeunes éducateurs porteurs des valeurs associatives. L'ERFAN se doit donc de mettre en place une formation de qualité, conforme aux exigences définies dans ce livret référentiel.

4 – LE TUTORAT

Le rôle du tuteur est primordial à la réussite du stagiaire et demande une formation adaptée pour lui permettre d'être efficace dans sa mission d'accompagnement.

Les missions du tuteur peuvent être synthétisées comme suit :

- accueillir le stagiaire au sein du club,
- l'informer, l'initier à la culture fédérale et aux valeurs associatives du club,
- participer à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit vivre au sein du club,
- gérer l'alternance en lien avec l'ERFAN,
- organiser en lien avec l'ERFAN le parcours du stagiaire au sein du club,
- transmettre les savoirs faire,
- évaluer le parcours du stagiaire au sein du club (sa progression, ses acquis, ses lacunes...).

La personne assurant la fonction de tuteur, titulaire au moins du brevet fédéral 2^{ème} degré doit obligatoirement être majeure et être agréée par l'ERFAN.

5 – LES MODALITES DE LA CERTIFICATION

Les 7 unités capitalisables du Brevet Fédéral 1^{er} degré sont certifiées par un nombre réduit d'épreuves correspondant à des situations caractéristiques des activités du titulaire du Brevet Fédéral 1^{er} degré et construites à partir du référentiel de certification du diplôme.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Les épreuves d'évaluation certificative ne donnent pas forcément lieu à une épreuve par unité capitalisable.

Pour chacune des différentes épreuves, le candidat est déclaré **apte ou inapte**.

Les UC non validées imposent à l'ERFAN de proposer au stagiaire un rattrapage personnalisé (complément individuel de formation). Le stagiaire doit alors se présenter à une nouvelle session de certification pour valider l'UC ou les UC correspondantes.

L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme. L'ensemble des épreuves est validé par un jury constitué sous la responsabilité du Conseiller Technique Régional, responsable pédagogique de l'ERFAN.

La durée des épreuves, et notamment celle du contrôle continu des connaissances n'est pas intégrée dans le volume horaire de la formation.

a – Les différentes épreuves de certification du Brevet Fédéral 1^{er} degré

Aucun ordre n'est défini pour l'organisation des épreuves.

Epreuve 1- contrôle continu : sur la mobilisation des connaissances et compétences, *en lien avec l'UC1 du BF1*. Le choix des épreuves reste à l'initiative des ERFAN.

Epreuve 2- Test de sécurité

La compétence dans le domaine de la sécurité est essentielle. Elle doit être vérifiée en début et en fin de formation.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètres,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime.

Cette épreuve permet de vérifier la capacité du candidat au BF1 à assurer la sécurité des pratiquants (OI 6.2).

Epreuve 3- préparation, conduite d'une séance complète (évaluation du candidat sur son groupe) suivie d'un entretien d'une durée de 20' avec le jury.

Pour cette épreuve, aucun temps de séance n'est défini.

Cette épreuve permet de valider les UC2, UC3, UC4 et UC5 du BF1.

Epreuve 4- entretien d'une durée de 10' permettant d'évaluer les capacités du candidat à accompagner un groupe. Cet entretien peut être organisé à l'issue de l'entretien de la séance.

Le stagiaire doit être capable d'expliquer sa démarche lorsqu'il part en compétition. Connaît-il les règles ? En compétition sait-il ce qu'il doit faire ?

Cette épreuve permet de valider l'UC7 du BF1.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

A NOTER : le titulaire du diplôme fédéral d'Assistant Club est dispensé de l'épreuve 4, contrôle continu permettant la validation de l'UC7 du BF1.

6 – LA FORMATION CONTINUE DU BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du brevet fédéral 1^{er} degré. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile.

Exemple : j'obtiens mon brevet fédéral 1^{er} degré le 15 juin 2010, je dois suivre la formation continue avant le 31 décembre 2012.

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit :

- être licenciée au sein d'un club de la FFN,
- et justifier, au sein d'un club FFN, agréé Ecole de Natation Française, d'une expérience de 35 heures minimum d'activités d'encadrement au cours des 2 dernières années. Le groupe, au sein du club, support à cette expérience doit avoir pour objectif la préparation du test de Sauv'nage dans le cadre de l'Ecole de Natation Française. L'attestation est délivrée par le Président du club.

Pour tout arrêt d'activité de plus de deux ans, le candidat effectuera un positionnement pour valider ses capacités à reprendre un groupe en charge. Le cas échéant un complément de formation lui est proposé à des fins de remise à niveau.

La validité de la certification du brevet fédéral 1^{er} degré est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de secourisme et sécurité :
 - o révision sur la formation du PSC 1,
 - o en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique,
- une demi-journée pédagogique.

CHAPITRE IV : LES EQUIVALENCES ET LES DISPENSES

1 – DEFINITIONS ET GENERALITES

Quel que soit le profil de la personne sollicitant une équivalence, le candidat doit :

- participer à un entretien organisé par l'ERFAN sous la responsabilité du cadre technique régional coordonnateur,
- suivre une formation complémentaire obligatoire, sur une journée, organisée par l'ERFAN afin d'aborder les thèmes suivants :
 - o formation à la fonction de tuteurs : 4 heures,
 - o la protection des mineurs et les comportements à risque : 3 heures.

Toutes les équivalences et dispenses possibles sont définies dans le texte général du brevet fédéral 1^{er} degré. Il faut se référer à la partie concernant les équivalences et les dispenses.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Afin d'aider l'ERFAN dans les démarches administratives d'équivalences et de dispenses, des documents spécifiques concernant les procédures et les dossiers de demande d'équivalence du brevet fédéral 1^{er} degré sont proposés en complément de ce livret référentiel.

Définitions

Une dispense : Elle permet au titulaire d'un diplôme, de bénéficier de la certification d'une ou plusieurs UC.

Aucune épreuve certificative n'est demandée pour l'attribution de ces UC.

Une équivalence :

Elle permet au titulaire d'un diplôme de bénéficier de la totalité d'un autre diplôme

2 – LES CONDITIONS PREALABLES A UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE OU DE DISPENSES

Pour solliciter une équivalence d'une partie ou de la totalité du BF1, la personne doit :

- en faire la demande auprès de l'ERFAN de sa région,
- être licenciée à la FFN,
- être titulaire du titre d'évaluateur ENF 1,
- justifier, après l'obtention d'un diplôme ou titre défini dans les procédures d'équivalence, d'une expérience d'enseignement au sein d'une Ecole de Natation d'un club agréé Ecole de Natation Française de la FFN, d'une durée minimale de 100 heures sur une période de deux ans. L'expérience doit être justifiée sur un groupe, ayant pour objectif la préparation du test du Sauv'nage de l'ENF. L'attestation justifiant de cette expérience est délivrée par le Président du club FFN.
- Produire une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté dans l'eau. En cas de non production d'une telle certification, elle devra, avant la délivrance du brevet fédéral 1^{er} degré, réussir le test de sécurité des brevets fédéraux de la FFN.

Le Cadre Technique Régional coordonnateur décide de la recevabilité du dossier.

3 – LES EQUIVALENCES

S'ils répondent aux conditions préalables définies, les éducateurs en activité au sein d'un club de la FFN, titulaires d'un diplôme ou titre d'enseignant, les titulaires d'un diplôme fédéral antérieur (hors entraîneur des jeunes et moniteur de la FFN²), peuvent déposer auprès de l'ERFAN de leur région un dossier de demande d'équivalence du BF1.

² Ils bénéficient d'un autre dispositif leur permettant de solliciter l'équivalence d'un BF4 de la FFN.



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE

Au vu de ce dossier de demande d'équivalence, le cadre technique régional coordonnateur organise sous sa responsabilité un entretien avec la personne à l'issue duquel il détermine un parcours individualisé de formation comprenant au minimum :

- la formation complémentaire obligatoire, sur les thèmes du rôle du tuteur et de la protection des mineurs et les comportements à risques
- une formation supplémentaire sur les thèmes suivants :
 - o la sécurité des pratiquants,
 - o la mobilisation des connaissances nécessaires à la conduite des activités.

Le Cadre Technique Régional coordonnateur décide de l'attribution du brevet fédéral 1^{er} degré.

4 – LES DISPENSES

S'ils répondent aux conditions préalables définies ci-dessus, les titulaires :

- du diplôme fédéral d'Assistant Club,
- sont dispensés de l'UC 7 du Brevet Fédéral 1^{er} degré (BF 1).